



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

LE PROJET STRATÉGIQUE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

□ POURQUOI UN PROJET STRATÉGIQUE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT ?

Les ministères de l'ATE (MI, MAA, MCAS, MEFR, MTE) ont souhaité en 2021 **co-construire une vision stratégique et interministérielle** qui mette en perspective les transformations importantes qu'a connues l'administration territoriale de l'État au cours de ces dernières années. Cette démarche **propose des pistes de réflexion et d'action** pour une meilleure qualité de vie au travail ainsi qu'une cohérence et une complémentarité renforcées entre les organisations et les expertises qui concourent aux missions de l'État déconcentré.

Le Projet Stratégique de l'Administration Territoriale de l'État (PSATE), qui répond à ces objectifs, couvre la période 2022/2025.

□ À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Il s'adresse à **l'ensemble des agents** en préfectures et sous-préfectures, en directions départementales interministérielles (DDI), dans les secrétariats généraux communs et dans les directions et services placés sous l'autorité du préfet dans les départements et régions d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie.

La démarche concerne tous les personnels, qu'ils soient ou non en situation d'encadrement, ainsi que les membres du corps préfectoral et les équipes de direction des DDI.

□ DE QUOI PARLE-T-IL ?

Il aborde des **thématiques transversales**, centrées sur les dimensions managériales et partenariales, hors les sujets strictement « métier » qui relèvent de chaque ministère.

Il traite de l'action conduite au niveau départemental et des relations avec les niveaux national et régional.

Il ne couvre pas l'action propre du niveau régional.

□ COMMENT A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

Pendant neuf mois, l'élaboration du PSATE a fait l'objet de **nombreuses contributions** : groupes de travail interministériels, apports des différents ministères, séminaire interministériel de cadres, boîte mail mise à disposition, consultation des organisations syndicales.

□ QUELLES SUITES AU PSATE EN ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT ?

Le PSATE a vocation à être décliné dans les départements par un **projet stratégique territorial**. Il permettra de consolider la collégialité en préservant la cohérence d'ensemble, la complémentarité des savoirs et le respect des cultures de chacun.

LE PROJET STRATÉGIQUE, UNE FEUILLE DE ROUTE POUR PORTER LES VALEURS DE L'ATE

L'UNITÉ D'ACTION DE L'ÉTAT

- Promouvoir les intérêts nationaux** et les politiques prioritaires.
- Renforcer** l'unité d'action de l'État local dans un esprit de cohérence et de complémentarité interministérielle, quel que soit l'acteur qui agit au nom de l'État.

COMMENT?

Communiquer localement sur les résultats des politiques gouvernementales prioritaires.

Renforcer localement les liens entre préfetures, DDI et opérateurs publics autour des objectifs des politiques publiques prioritaires et des plans d'action communs.

LA COLLÉGIALITÉ

- Garantir** la qualité des décisions.
- Favoriser** la prise de responsabilité et les synergies.
- Coordonner** les compétences

COMMENT?

Adapter les modes de management traditionnels.

Encourager l'initiative des agents.

Développer et structurer les réseaux d'échanges territoriaux.

L'EFFICACITÉ DU « DERNIER KM »

- Renforcer** l'efficacité de l'action de l'État dans les territoires.
- S'adapter** aux mutations de l'économie, de la société et à la diversité des territoires.

COMMENT?

Développer le travail en équipe projet pour accélérer la mise en œuvre des politiques nationales.

Favoriser les expérimentations et les réponses innovantes aux projets de nos interlocuteurs.

LE PROJET STRATÉGIQUE, UNE FEUILLE DE ROUTE POUR RÉAFFIRMER ET FAIRE VIVRE LES PRINCIPES DE L'ATE

COHÉRENCE ET COMPLÉMENTARITÉ

- Cohérence** entre la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires et l'allocation des ressources.
- Complémentarité** des expertises de tous les acteurs de terrain (SD de l'ATE, hors ATE, opérateurs).

COMMENT ?

Contractualiser les moyens concernant les politiques prioritaires.

Développer, faire connaître et mobiliser au profit de l'ATE la capacité d'expertise nationale des corps d'inspection, des opérateurs et des établissements publics.

DÉCONCENTRATION ET PROXIMITÉ

- Déconcentrer** pour responsabiliser davantage l'ATE.
- Favoriser la proximité** pour répondre aux besoins et conforter la présence des services publics.

COMMENT ?

Mettre en œuvre les marges de manœuvre au sein de l'ATE : déconcentration RH et budgétaire, garantie mobilité, dispositif 3 %

Accompagner les usagers dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

SIMPLICITÉ ET EFFICIENCE

- Simplicité :** Corriger la complexité en prenant davantage en compte les propositions de l'ATE.
- Efficience :** Promouvoir les propositions de simplification.

COMMENT ?

Systematiser la consultation de référents en services déconcentrés sur les projets d'instruction des ministères

Encourager le partage des bonnes pratiques en terme de simplification

LE PROJET STRATÉGIQUE, UNE FEUILLE DE ROUTE POUR CONSOLIDER LES DYNAMIQUES

ADAPTER LE MANAGEMENT

- Valoriser** le management participatif et le mode projet.
- Favoriser** l'innovation managériale et son évaluation.
- Déployer** des politiques d'attractivité sur les territoires.

COMMENT ?

Développer les tiers lieux disponibles pour les agents de l'ATE afin de faciliter les échanges.

Répertorier et faire connaître les expériences et projets menés sur les territoires pour favoriser l'innovation.

Encourager et valoriser les mobilités fonctionnelles dans les parcours professionnels.

ADAPTER LE CADRE DU DIALOGUE SOCIAL

- Préserver** la qualité et l'intensité du dialogue social.
- Animer** un dialogue social sur les territoires en partageant les enjeux de convergence et de cohésion des équipes.

COMMENT ?

Élaborer un programme de travail entre ministères pour faciliter la concertation et la prise de décision à destination de l'ATE.

Décliner le PSATE dans les territoires et **partager** la feuille de route interministérielle des préfets avec les agents.

LE PROJET STRATÉGIQUE, UNE FEUILLE DE ROUTE POUR CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES DYNAMIQUES

CONSOLIDER LES RÉCENTES ÉVOLUTIONS

- **Conforter** le fonctionnement des SGCD et **accélérer** la convergence RH et numérique.
- **Anticiper** les besoins en compétences et former aux métiers de demain.

COMMENT ?

Identifier de nouveaux chantiers de convergence, les mettre en œuvre et en tirer un bilan régulier.

Développer la formation continue interministérielle et **élaborer** une GPEEC coordonnée de l'ATE.

OPTIMISER LES RELATIONS ENTRE CHAQUE NIVEAU D'ADMINISTRATION

- **Clarifier** le positionnement de chaque niveau d'administration (national, zonal, régional, départemental).
- **Structurer** la gouvernance interministérielle à l'échelon central et local.

COMMENT ?

Renforcer l'application de la charte de déconcentration et **proposer** de nouvelles pistes.

Intensifier les réunions métier à fort enjeu pour la convergence ATE au niveau de l'administration centrale.

Réunir régulièrement les comités de pilotage SGCD pour fixer les priorités au niveau local.

LE PROJET STRATÉGIQUE, UNE FEUILLE DE ROUTE POUR METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES

RÉPONDRE AUX BESOINS DES TERRITOIRES

- Favoriser les expérimentations et les réponses innovantes aux projets.
- Assurer le maintien des expertises sur les territoires.
- Préserver notre capacité à contrôler pour protéger nos concitoyens.

COMMENT ?

S'appuyer sur les « lab territoriaux » pour impulser l'innovation de l'ATE et la valoriser.

Définir localement les compétences dont l'exercice au niveau interdépartemental permettrait d'optimiser les ressources disponibles.

UN ÉTAT TERRITORIAL ADAPTÉ À LA GESTION DES CRISES

- Veiller au volet RH dans la préparation de la crise.
- Élaborer les PCA des DDETS(PP) et SGCD en intégrant le télétravail.
- Mettre à profit les acquis des expériences de crise.

COMMENT ?

Acculturer tous les agents aux besoins de la gestion de crise.

Proposer dans chaque service un module de formation sur le télétravail pour les managers et les agents.

Systématiser les retours d'expérience de la gestion de crise et en déduire des plans d'actions d'amélioration.

RELATIONS AVEC LES ACTEURS LOCAUX

- Renforcer l'accompagnement aux projets des partenaires.
- Développer des démarches plus intégratives des citoyens et de leurs associations.
- Adapter les modes d'action de l'ATE pour répondre aux besoins de ses publics.

COMMENT ?

Développer la différenciation et/ou l'expérimentation dans les projets complexes qui le justifient.

Mettre en place des comités d'usagers de l'administration déconcentrée dans un format interministériel.

Être capable d'évaluer, au plus près des territoires, les résultats obtenus par les politiques nationales.